



Founex, le 29 juin 2016/lf/10.01

COMMUNE DE FOUNEX

MUNICIPALITÉ

AVIS DE LA MUNICIPALITE

Lors de sa séance du **27 juin 2016**, le Conseil communal de Founex a :

1. Approuvé le préavis N° 89/2011-2016 concernant le rapport de gestion et les comptes 2015 ;
2. Approuvé le préavis N° 90/2011-2016 concernant l'arrêté communal d'imposition 2017 - **objet soumis à référendum.**

Claudine Luquiens
Greffe municipal

Conformément aux articles 110 et ss. LEP :

La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil communal.